

Nouméa, le 17 septembre 2025

AVIS AUX OPERATEURS

MESURES DE REGULATION DE MARCHÉ
--

La direction des affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie informe l'ensemble des opérateurs économiques exerçant une activité d'importation sur le territoire, que suite à la modification de la mesure de régulation de marché STOP (importations Suspendues Toutes Origines/Provenances) sur le secteur des « *autres eaux additionnées de sucres ou d'édulcorants ou aromatisées* » en deux taxes de régulation de marché à 300 francs/litre et 400 francs/litre, plusieurs problèmes ont été relevés.

Ainsi, si vous estimez que des boissons gazeuses importées ou souhaitées à l'import dans le cadre de votre activité commerciale ne correspondraient pas à celles visées par la mesure de régulation de marché en vigueur sur le tarif douanier 2202.10.99, nous vous invitons à contacter notre service du marché intérieur et des investissements dont les coordonnées figurent ci-dessous. Celui-ci appréciera avec diligence l'effectivité ou non de la mesure sur les marchandises concernées.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Direction des affaires économiques
Service du marché intérieur et des investissements (SMII)
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59
Courriel : dae.smii@gouv.nc

Le directeur des affaires économiques



John TRUPIT